

Demande pour une modification temporaire de la circulation

sur le territoire de la commune de Junglinster

Données du demandeur :

Société :

Nom :

Prénom :

Adresse :

C.P. :

Localité :

Adresse mail :

Tél. / GSM :

Par mesure de sécurité, je sollicite auprès du collège échevinal un règlement temporaire de la circulation.

Les cases cochées vous indiquent les informations nécessaires au bon traitement de mon dossier :

<input checked="" type="checkbox"/>	Rue(s) concernée(s) : Localité :	
	Je désire occuper 1 voie de circulation	
	Je désire occuper toute la rue	
	Je désire occuper le trottoir	
	Un passage de min. 1,00 m est garanti pour les piétons	Les piétons seront déviés
<input checked="" type="checkbox"/>	Date et heure de début des travaux: Date et heure de fin des travaux:	
	Je nécessite une interdiction de stationner sur _____ mètres de longueur	
<input checked="" type="checkbox"/>	Motif de ma demande : Autres précisions :	
<input checked="" type="checkbox"/>	Je joins un plan de situation indiquant les zones concernées tout comme un croquis/vue en plan avec les mesures de libre passage pour le trafic routier et/ou piétonnier (OBLIGATOIRE)	
	Je m'engage à mettre en place les panneaux de signalisation 48 h à l'avance	
	Je n'ai pas de panneaux à disposition. Veuillez mettre en place les panneaux de signalisation 48 h à l'avance selon les disponibilités de votre stock (<i>à confirmer par la commune</i>)	
Date	Début <i>(date et heure)</i> Fin <i>(date et heure)</i>	

J'ai pris connaissance du règlement portant fixation des taxes de chancellerie et des tarifs en matière d'empiétement sur la voie publique qui se résume de façon suivante :

Règlement de la circulation	100,00 € forfait
Occupation du trottoir gênant le passage des piétons	100,00 € par mois entamé

Les taxes relatives au règlement de circulation et à l'occupation du trottoir sont à payer avant la délivrance du règlement temporaire.

Date :

Signature du demandeur : _____

Les demandes sont adressées par mail à l'adresse circulation@junglinster.lu ou par voie postale au service technique,

au moins 7 jours ouvrables avant

le commencement des travaux.

Administration communale de Junglinster

12, rue de Bourglinster
B.P.14 L-6101 Junglinster

Toute demande incomplète ne sera pas prise en considération!

Les données personnelles collectées sur base volontaire à travers ce formulaire font l'objet d'un traitement par l'administration communale de Junglinster. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification de vos données personnelles conformément au Règlement Européen de Protection des Données du 25 mai 2018. Les données collectées seront conservées conformément aux exigences légales prévues en la matière. Vous pouvez faire valoir vos droits en adressant votre demande à dpo@junglinster.lu

Une copie de la délibération sera envoyée pour information au service régional des Ponts & Chaussées, à la Police et au CGDIS.